DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Désignation du Président – Création de SASU

Société en formation

Dénomination sociale : ABER TRANSFERT

Forme juridique : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)

Capital social : 100£

Siège social : 59 rue Louise Michel 78711 mantes la ville

DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Je soussigné(e), Associé Unique fondateur de la société en formation désignée ci-dessus,

Nom et prénom : ABERBRI SAID

Date et lieu de naissance : 28/03/1964 à Agadir, Maroc

Nationalité : Marocaine

Adresse : 59 rue Louise Michel 78711 mantes la ville

Après avoir établi les statuts de la société,

DÉCIDE CE QUI SUIT :

Article 1 – Désignation du Président

Est nommé(e) en qualité de Président de la SASU, à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés :

Nom et prénom : ABERBRI SAID

Date et lieu de naissance : 28/03/1964 à Agadir

Nationalité : Marocaine

Adresse personnelle : 59 rue louise michel 78711 Mantes la ville

Article 2 – Durée des fonctions

Le Président est nommé pour une durée : Indéterminée

Article 3 – Pouvoirs

Le Président dispose des pouvoirs les plus étendus pour représenter la société à l'égard des tiers, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément attribués par la loi à l'Associé Unique.

Article 4 – Déclarations

Le Président déclare sur l'honneur :

- ne faire l'objet d'aucune interdiction de gérer ou d'administrer une personne morale,

- n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions de dirigeant,

- que les informations le concernant sont exactes.

La présente décision sera annexée aux statuts et déposée lors de la demande d'immatriculation via le Guichet Unique (INPI).

Fait à : Mantes la ville

Le :18/01/2026

Signature du Président (bon pour acceptation des fonctions) :

Nom et prénom : ABERBRI SAID

